

Libérons La diversité

Droits des paysans et *semences* :
les enjeux pour l'Europe



Compte rendu du Séminaire européen sur les semences
Poitiers, novembre 2005



Séminaire organisé par :

- **CNDSF**

Coordination Nationale
pour la Défense des
Semences Fermières
Contact :
Zone industrielle - BP 37
16700 RUFFEC
Tél. 05 45 31 29 26
semences-ferm@infonie.fr



- **RSP**

Réseau Semences Paysannes
Contact :
Czalens
81600 BRENS
Tél. 05 63 41 72 86
contact@semencespaysannes.org
http://www.semencespaysannes.org



La version complète des actes peut être consultée sur :

www.bede-asso.org

Remerciements :

Avec le soutien de la Région Poitou-Charentes, la Mairie de Poitiers, Misereor, la Fondation Charles Léopold Mayer, le French American Charity Trust et la Fondation Terre Humaine.



- Réalisation :

BEDE et RSP international

Contact : 47, place du Millénaire
34000 Montpellier
Tél./Fax 04 67 65 45 12
www.bede-asso.org

- Crédit photos :

Anne Berson / CNDSF

- Maquette et infographie :

Marie Le Breton
Contact : 06 03 987 362
marie184@yahoo.com

Introduction	2
Thème 1 : Biodiversité	6
Accès et gestion de la biodiversité	
Thème 2 : Normes	12
Verrous normatifs et commerciaux	
Thème 3 : Recherche	16
Recherche et modes de production	
Thème 4 : Contamination	21
Contamination des semences par les OGM	
Le comité de pilotage	24
Les participants	27



Pourquoi un séminaire européen,

Yves Manguy, CNDSF, France

En juillet 1989, alors qu'ils récoltent leurs céréales, les paysans français apprennent qu'un nouveau règlement leur interdit de faire leur semence à partir de leur récolte. Ils n'ont plus le choix, ils seront obligés d'acheter les semences du commerce qui coûtent deux fois plus cher. Les entrepreneurs, dénommés "trieurs à façon", sont des prestataires de services. Avec un matériel ambulancier ils vont de ferme en ferme pour nettoyer et enrober les graines destinées au semis. Du jour au lendemain ils se retrouvent interdits d'activité. Cette décision a été ressentie par les uns et les autres comme une provocation et une atteinte à la liberté. Un mois plus tard, 1000 paysans et trieurs à façon sont rassemblés devant la Préfecture de Poitiers. Ils décident publiquement d'entrer dès le lendemain dans l'illégalité pour reprendre la préparation des semences de ferme. La CNDSF (Coordination nationale pour la défense des semences fermières) qui regroupe 3 syndicats agricoles (La Confédération Paysanne, la Coordination Rurale, le MODEF), le syndicat des trieurs et des organisations d'agriculteurs biologiques, est née dans ce terreau. Depuis, elle a dû en permanence lutter contre les tentatives constantes des semenciers pour empêcher les paysans de faire leur semence.

Au départ, notre combat avait deux motivations : d'une part, faire des économies en faisant nos semences et d'autre part défendre une liberté pour nous fondamentale, à savoir : la reproduction à partir de notre récolte. Au fil du temps et de l'action, nous avons découvert que la guerre des semences ne s'arrêtait pas à nos frontières nationales. C'est ce qui a motivé l'organisation du premier séminaire européen en 1999 ayant pour thème : "Quel avenir pour la semence de ferme ?" Il a rassemblé une centaine de participants venus d'Allemagne, de Belgique, d'Espagne, de Hollande, de France, du Portugal, de Suisse, de l'Inde et des USA. Pour conclure, la décision a été prise de se mettre en réseau informel sous le sigle : UESFP "Union Européenne des Semences et Plants de Ferme", concrétisant ainsi une volonté commune de défendre le droit des paysans. Plusieurs rencontres ont eu lieu depuis et l'UESFP a apporté des soutiens ponctuels pour des procès : en Allemagne, à la Cour européenne et en Belgique.

Plus nous avançons dans le temps plus nous constatons que les firmes semencières sont au service de l'agriculture industrielle et pas des paysans. Au contraire, elles contribuent à leur disparition et rendent dépendants ceux qui restent. La recherche est orientée vers des variétés standard pouvant s'adapter partout avec l'aide indispensable des béquilles chimiques. La biodiversité s'en trouve très appauvrie. Partant de situations très différentes nous allons durant ces deux jours rechercher les convergences permettant de définir des stratégies communes. La puissance des firmes, c'est leur force de frappe financière. En face, isolés, nous ne sommes rien. Par contre nous sommes convaincus que l'union des paysans d'Europe et du monde est notre arme absolue pour changer le rapport de force. Nous souhaitons que ce deuxième séminaire organisé avec le Réseau Semences Paysannes en soit un peu la semence.

quels fondements ?

Guy Kastler, Réseau Semences Paysannes, France

Sur tous les continents, les semenciers imposent la libre circulation de leurs semences, la protection "intellectuelle" de leurs royalties et l'interdiction des semences paysannes. Le catalogue interdit la diffusion des variétés paysannes qui n'ont pas le droit d'y être inscrites. Le certificat d'obtention végétal (COV) et le brevet interdisent l'échange de semences entre paysans et limitent drastiquement leur droit à ressemer leur récolte. La contamination génétique achève la destruction de la biodiversité cultivée. Avec leurs semences génétiquement manipulées, quelques multinationales imposent les monocultures d'exportation, la mécanisation, les engrais chimiques, les pesticides et l'irrigation indispensables à leur culture. Lorsque les semences paysannes disparaissent, se sont aussi les cultures vivrières, les agricultures paysannes et biologiques et la souveraineté alimentaire des peuples qui s'en vont.

C'est pourquoi le Réseau Semences Paysannes s'est créé en France en 2003 pour regrouper tous ceux qui se mobilisent au-delà du droit élémentaire à ressemer le grain récolté, pour défendre et développer la biodiversité cultivée dans les fermes, de manière légale ou non. En Europe de l'Ouest, faire renaître les semences paysannes est une tâche immense: les paysans ayant pour la plupart perdu jusqu'aux premiers savoir-faire pour conserver, renouveler ou sélectionner leurs variétés. L'intégration des pays de l'Est dans l'Europe communautaire signe l'arrêt de mort des variétés paysannes encore cultivées dans les agricultures familiales majoritaires, ce qui appelle une action commune urgente. Sur tous les autres continents, la brutalité de l'avancée des OGM affame les populations paysannes et réclame une riposte à l'échelle internationale.

Quatre thèmes - biodiversité, normes, recherche, contamination - structurent ce séminaire sur les droits des paysans en Europe. D'une part, il ne s'agit plus aujourd'hui de se contenter de réclamer que les pouvoirs publics organisent le sauvetage de la biodiversité cultivée. Sans attendre, les paysans et la société civile s'y emploient eux-mêmes, localement, mais leur action reste précaire tant que leurs droits fondamentaux à ressemer et échanger le grain récolté, à protéger et gérer collectivement la biodiversité cultivée ne sont pas reconnus. C'est le thème des échanges du premier atelier. D'autre part, la question des normes, des contrats, des contraintes d'inscription au catalogue constitue des obstacles aux droits des paysans, C'est ce qui sera discuté dans un deuxième atelier. Par ailleurs, dans une société où l'avis de l'expert remplace de plus en plus la décision politique, le travail avec la recherche est de première importance pour légitimer les pratiques et les droits collectifs des paysans. Le troisième atelier fait le point là-dessus. Enfin, dans un quatrième atelier se discute la dissémination de gènes brevetés à travers une contamination qui menace d'anéantissement ce qu'il reste de biodiversité, et qui doit être arrêtée.

Deux jours, c'est peu pour élaborer une stratégie internationale sur ces quatre thèmes, mais la moitié du travail est déjà réalisée du simple fait de regrouper des organisations de la majorité des pays européens de l'Est comme de l'Ouest et de tous les continents de la planète.

Gerhard PORTZ, ABL, Allemagne

En Allemagne, les gros agriculteurs doivent remplir un formulaire et indiquer quelles variétés de semences ils ont semées, quelle quantité et sur quelle surface. Aujourd'hui, la loi ayant changé, les agriculteurs doivent payer une taxe pour ressemer. En France, vous n'êtes pas tenus de donner ces informations. C'est aux sociétés de prouver qu'elles connaissent quelles semences vous avez utilisées pour créer vos propres graines ; si elles y parviennent, elles peuvent demander un droit dessus.

En Allemagne, nous nous battons pour que cette loi, qui nous interdit d'avoir nos propres semences, change. Actuellement, il existe différentes situations au regard de la loi allemande et européenne. La loi fédérale exige qu'on donne des indications sur les variétés et les quantités cultivées sur une année. Certaines entreprises nous imposent d'utiliser certaines variétés. Si le propriétaire ne connaît pas la nature des semences qu'il cultive, il ne doit pas donner de réponse, les agriculteurs allemands sont riches, car les sociétés ne peuvent pas vous obliger à donner le nom de la variété que vous avez, mais cela peut changer car des sociétés de semences européennes pourraient mettre en place une loi qui obligerait les agriculteurs à le faire, et à payer des royalties aux semenciers.

Dan Craioveanu, InfOGM, Roumanie

Pendant 34 ans, le communisme a eu un impact très fort sur les semences et l'agriculture, car toutes les politiques agricoles ont été décidées par des soi-disant scientifiques du régime. Le type de semences était décidé par des politiques, mais des paysans ont quand même gardé des variétés locales. Le problème c'est que ce sont des personnes âgées qui ont gardé ces semences. Les jeunes ont quitté les campagnes et sont partis s'installer en ville. Aujourd'hui, le gouvernement vous demande pourquoi conserver ces semences anciennes. De plus pour les enregistrer il faut payer un droit, sans compter qu'elles doivent correspondre aux normes de stabilité et d'homogénéité. L'initiative de préserver ces trésors devrait venir du gouvernement. Tout le monde reconnaît que ces semences sont meilleures, plus résistantes : un vrai trésor, mais les responsables gouvernementaux ne s'en préoccupent pas. Par ailleurs, la Roumanie est le plus grand producteur d'OGM en Europe. Officiellement, seul le soja est cultivé sur des zones très vastes, mais les chiffres officiels varient. On pense qu'il y a environ 120.000 ha, car le chiffre officiel n'inclue pas les semences gardées par les agriculteurs.

La société civile et les paysans ont une conscience croissante du problème des OGM. Le ministre de l'Agriculture a commencé à organiser des tables rondes avec les intéressés : scientifiques, semenciers mais sans la société civile. Certains OGM sont introduits sans avoir été testés, notamment par les Américains qui veulent prendre la Roumanie comme un terrain d'expérimentation. La pression est forte, et la question ne sera pas réduite à une décision politique.

Juanma Gonzales, Red de semillas, Espagne

Depuis à peu près 30 ans, la législation qui régle la protection et la commercialisation du matériel végétal en Espagne se base sur les accords de l'UPOV. Jusqu'en mars 2000, la législation sur la semence empêchait l'échange de semences entre agriculteurs. Cette interdiction de fait n'était pas littéralement définie mais était établie par une série de conditions qui dans la pratique rendait impossible tout échange. La première des conditions était l'interdiction de vente ou d'échange, entre des entreprises ou des particuliers, de matériel végétal de variétés non inscrites, d'où la création des catalogues nationaux puis européens de variétés commerciales.

On comprend bien les conséquences négatives de l'application de cette restriction à la circulation des semences sur les échanges traditionnels entre agriculteurs et donc sur la conservation et la régénération de la diversité biologique cultivée. Il est interdit d'échanger la semence de variété qui n'est pas passée au préalable par une procédure officielle de contrôle.

Heureusement, la définition de la commercialisation dans la directive 98/95 provoque une certaine amélioration de la situation en permettant les transactions non commerciales et permettant donc l'échange entre agriculteurs. Cette définition a été transcrite en Espagne dans le décret 323/2000. En avril 2001, la Red de Semillas a sollicité l'inscription au catalogue des variétés commerciales. 9 variétés locales de la Sierra de Cadiz avec la SCA (Société coopérative Andalouse), la VERDE, avec la mention variété de conservation et l'exemption de l'examen officiel en conformité avec le Décret royal 313/2000. Après quatre ans d'attente, l'une d'entre elle a été acceptée au catalogue des variétés commerciales, même si nous n'avons pas reçu encore la mention de variété de conservation.

Mais nous devons être prudents quant aux règlements développés dans cette directive. Les derniers documents de travail révisés par le Comité permanent sur la semence de la commission n'avancent pas et traitent les questions de multiplication et de commercialisation des variétés de conservation de la même manière que pour les variétés commerciales.

En juin dernier, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi sur les semences et les plants et les ressources phytogénétiques qui prétend révoquer la loi sur la semence de 1971. Lors de l'élaboration du texte, quelques propositions de la Red de Semillas ont été prises en compte. Cependant, les organisations agricoles font preuve de désintérêt sur la question des semences et de la biodiversité cultivée.

Riccardo Bocci, Rete Semi Rurali, Italie

Le travail dans les régions italiennes sur les ressources génétiques agricoles devient de plus en plus important, tant en termes de ressources publiques mobilisées qu'en options possibles pour le développement rural des territoires. Les discussions entre les régions montrent la nécessité d'une valorisation adéquate et d'une amélioration des expériences déjà existantes dans les régions dotées de lois régionales ad hoc (Toscane, Latium, Ombrie, les Marches, Friuli Venezia Giulia). Par exemple, en Toscane, la nouvelle Loi Régionale 64 du 16 novembre 2004 ("sauvegarde et valorisation du patrimoine des espèces et variétés locales d'intérêt agricole, zootechnique et forestier") donne l'idée de la directive 98/95 et l'article 10 institue le registre régional des variétés de conservation, dans le but de permettre la commercialisation de telles variétés, une fois faites les restrictions quantitatives appropriées. En ce moment le règlement actualisant de telles lois est en cours de rédaction. Des recensements des variétés à risque d'érosion ont été faits, et elles ont été ensuite caractérisées et inventoriées à la banque de ressources génétiques régionales qui se trouve à Lucca (Lucques). Par ailleurs, le profil professionnel d'agriculteurs "gardiens" a été créé, avec l'objectif de reproduire en champ le matériel conservé à la banque pour pouvoir permettre une conservation adéquate. La diversité des situations démontre combien les activités de recherche sur le territoire sont en plein essor, grâce aussi aux synergies qui existent entre les universités et les agences de développement dans ce secteur.

Le point critique du système, sur lequel tout le monde s'accorde, c'est qu'il est difficile de trouver le moyen pour que cela devienne une opportunité de développement rural. Le décret sur les variétés de conservation pourrait être un premier pas important dans cette direction, d'une part parce qu'il offrirait aux régions un cadre normatif dans lequel évoluer, d'autre part, parce qu'il autoriserait la culture de quelques unes de ces variétés actuellement conservées dans les banques de graines.



1. Accès et gestion de la biodiversité

Constats

b
i
o
d
i
v
e
r
s
i
t
é

Les droits inaliénables des paysans et des communautés rurales sur les semences définissent les pratiques qu'ils mettent en œuvre pour accomplir leur tâche de gestion de la biodiversité cultivée : accéder aux ressources des collections constituées de ce qui a été prélevé dans leurs champs, ressemer le grain récolté, échanger et diffuser leurs semences, les protéger du biopiratage et des pollutions transgéniques. Ces droits doivent en permanence être défendus face aux traités et accords internationaux qui les remettent en cause. Ils constituent le préalable à la souveraineté alimentaire et à la paix des peuples et des régions, c'est pourquoi ils sont appliqués et règlent les relations entre paysans qu'ils soient ou non reconnus dans les lois.

La conservation et le développement de la biodiversité ne peuvent plus attendre la bonne volonté des Etats soumis aux multinationales semencières. Les paysans et la société civile doivent s'organiser dès maintenant tant à l'échelle régionale que mondiale pour s'y employer. C'est une question de survie. Cette gestion se conçoit dans le cadre des agricultures paysannes et biologiques et d'une saine gestion des écosystèmes, des paysages, de l'eau et des territoires.

La semence est un bien culturel et son échange est aussi un échange de connaissances. Les femmes sont les premières dépositaires de ces connaissances qu'elles renouvellent et transmettent, et leur rôle dans la cohésion des structures sociales qui en dépendent est irremplaçable et doit être reconnu.

Aucun droit de propriété intellectuelle (C.O.V, brevet), aucune technique de stérilisation des semences réduisant l'accès à la ressources génétiques (GURTS) ne peuvent être acceptés. Les droits collectifs des paysans et des communautés locales qui ont développé et conservé leurs variétés s'y opposent. Ces droits collectifs devraient définir l'usage que peuvent en faire les membres des communautés concernées et les conditions d'accès négocié proposées aux personnes extérieures, incluant les contrôles sur une éventuelle commercialisation. Ils garantissent l'ancrage territorial des variétés locales sans empêcher les échanges négociés entre territoires. Leur défense est le résultat de l'alliance entre paysans, environnementalistes et mouvement social.

Une déclaration universelle des droits sur les semences doit être promulguée, afin de renforcer et organiser les liens entre les paysans et les communautés rurales des cinq continents.

L'Europe ne peut pas aujourd'hui perdre la bataille contre les OGM et pour la biodiversité sans risquer d'entraîner une défaite mondiale. C'est pourquoi un plan d'action doit être mis en œuvre.

Propositions

Pour affirmer et faire reconnaître l'exercice des droits collectifs sur les semences et dans le cadre d'une agriculture européenne très diversifiée, il est nécessaire de mettre en place plusieurs systèmes, dans, à côté ou hors du cadre légal officiel. Nous proposons donc :

❶ L'interdiction des cultures d'OGM en plein champ, l'interdiction de toute forme de droit exclusif sur les semences (brevets...) et l'interdiction de toute technique GURTS (terminator).

❷ L'inscription obligatoire au catalogue commun (DHS, VAT...) pour toute variété non reproductible (hybrides, mâle stérile...) et/ou issues de techniques non naturelles (fusion de protoplasme, mutagénèse, in vitro...), avec obligation d'indiquer les techniques de sélection, y compris hybrides, et l'origine des variétés utilisées.

❸ La création d'un registre de variétés et populations "de conservation", avec critères d'inscription hors DHS et VAT, choisis avec les agriculteurs et les consommateurs et l'inscription gratuite, librement accessible ou gérée par des droits collectifs.

❹ La création de registres collectifs locaux (communaux...), accessibles à tous ou non, mais opposables à toute forme de droit exclusif.

❺ La reconnaissance de droit à l'échange entre paysans et communautés rurales de quantités limitées de semences de variétés non inscrites, dans la limite du respect des droits collectifs existants.

Par ailleurs, nous mettons en place et continuerons à mettre en place :

➔ l'accès sans restriction des paysans aux ressources conservées dans les collections publiques ;

➔ l'organisation de la conservation "in situ" de la biodiversité dans les champs des paysans et la demande de son financement par les programmes officiels ;

➔ l'abrogation de toutes les restrictions juridiques ou biotechnologiques au droit des agriculteurs de ressemer le grain qu'ils ont récolté ;

➔ la présence des agriculteurs et des consommateurs dans les organes de décision et de gestion concernant les semences ;

➔ la promotion des agricultures paysannes et biologiques et des circuits de distribution de proximité et l'information de la société civile sur l'importance de la biodiversité ;

➔ l'interdiction de toute conditionnalité contractuelle ou le refus du lien entre les aides publiques et l'achat de semences certifiées ;

- ⇒ la récupération et la diffusion des savoirs paysans sur la sélection, la conservation et la multiplication des semences ;
- ⇒ le développement de systèmes participatifs de recherche, de sélection ou de gestion de la biodiversité dans les fermes ;
- ⇒ la mise en place de foires et de bourses d'échanges de semences entre paysans ;
- ⇒ le maintien de la commercialisation des variétés qui tombent dans le domaine public ;
- ⇒ la mise en place de normes concernant la commercialisation des semences de mélanges d'espèces ou de variétés ;
- ⇒ le droit des agriculteurs biologiques d'utiliser la biodiversité locale ou adaptée à leurs systèmes de culture, en priorité sur les semences biologiques certifiées.



Expériences internationales (Extraits)

Zachary Makanya, Pelum (Kenya)

« Au Kenya les agriculteurs deviennent de plus en plus pauvres même si le pays est en pleine croissance économique. Nos agriculteurs ne sont pas pauvres à cause de la sécheresse, ils sont pauvres car on ne veut pas qu'ils sortent de cette pauvreté. Les paysans doivent à la fois s'unir et s'informer pour devenir plus forts.

Les paysans africains doivent se faire entendre tout comme les paysans européens sur les questions de génétique, prendre position et dire qu'ils ne veulent pas d'OGM. Il faut qu'ils sachent que nos semences ne peuvent pas coexister avec les OGM. Nous devons aussi protéger nos connaissances ancestrales et la première chose que nous avons décidé de faire pour résister c'est de mener une étude pour que les paysans établissent des stratégies pour protéger leurs semences. »

Jeanne Zoundjhékon, GRAIN (Bénin)

« Sous la pression de la Banque mondiale, de l'USAID, des instituts du CGIAR, de la Banque africaine de Développement, les gouvernements d'Afrique sont en train de mettre en place des lois relatives aux semences pour soutenir les firmes multinationales, privatiser le système public et marginaliser, voir criminaliser, les systèmes utilisant les semences paysannes. La plupart de ces processus nationaux sont conduits et influencés par des processus régionaux d'harmonisation des lois nationales. Dans certains pays, comme la Tunisie, l'Algérie et le Kenya, les lois relatives aux semences incluent, dans le même projet de loi, des sections sur les obtentions végétales. En Afrique du Centre et de l'Ouest, l'Accord de Bangui a été révisé en 1999 pour respecter les directives de l'OMC.

Presque partout en Afrique, les lois relatives aux semences et à la biosécurité tiennent très peu compte des intérêts des agriculteurs, du fait que ces derniers aient été exclus de leur processus d'élaboration. Avec le nombre réduit d'experts des questions relatives aux droits des agriculteurs / communautés locales et aux biotechnologies dans chaque pays africain, l'Union Africaine, avec l'appui de certains partenaires au développement, a élaboré une loi modèle relative aux droits des agriculteurs, des communautés locales et une autre loi relative aux biotechnologies. Ces lois modèles ont été adoptées par le sommet des chefs d'état à Lusaka (Zambie) depuis 2001, si elles étaient effectivement utilisées par chaque pays comme documents de travail, elle devraient permettre d'élaborer des législations nationales prenant en compte les intérêts des paysans africains. »

Terry Boehm, NFU (Canada)

« La grande majorité des agriculteurs utilisent des semences de ferme au Canada. C'est seulement par la sagesse collective que les semences de ferme sont préservées, parce qu'elles sont le fondement de notre agriculture, les agriculteurs savent que perdre ces semences c'est mettre en danger les générations futures.

Mais certains voient que les semences sont un moyen de s'enrichir et petit à petit, les gènes, les semences sont devenus des propriétés par systèmes de contrat. L'UPOV en 1999 a mis en place des schémas obligatoires de restriction d'accès aux semences, contre lesquels nous essayons de nous battre. Dans nos campagnes, il y a une augmentation de la moyenne d'âge, mais il y a quand même une mobilisation importante.

Le problème aujourd'hui c'est que la recherche est essentiellement tournée vers les biotechnologies.

A Bangkok, lors de la réunion de la Convention sur la Diversité Biologique en février 2005, le gouvernement canadien a fait pression pour supprimer le moratoire sur Terminator. Cette technologie est une offense aux paysans, aux consommateurs et à la nature elle-même.

Nous devons pour l'instant vivre avec les OGM et bien que les semences coûtent 15 fois plus cher que les semences fermières elles sont beaucoup utilisées. J'espère que grâce à toutes les multiples initiatives mondiales nous résisterons. »

Francisca Rodriguez, Via Campesina (Chili)

« Via Campesina pense que seule la souveraineté alimentaire peut garantir la sécurité alimentaire. La lutte pour les semences s'inscrit dans ce combat, on a lancé une campagne mondiale pour faire reconnaître que nos semences font partie d'un patrimoine mondial commun. Cette campagne internationale se mène avec les paysans, les communautés indigènes, avec leurs coutumes et leurs connaissances. La semence est un patrimoine des peuples, elles ont toujours été disponibles librement pour tous. Aujourd'hui, beaucoup de ces semences ont disparu ou sont vendues à des prix élevés. Les multinationales imposent les prix élevés par le biais des brevets ou des politiques de propriété intellectuelle ; limitant l'accès à ces semences par les petits agriculteurs/paysans et réduisant les variétés disponibles. Les semences sont menacées par un système d'inscription qui tend à enlever du pouvoir à nos paysans en transformant les semences traditionnelles locales en simple marchandise. Ce système qui fonctionne sans consultation de l'opinion publique est un attentat contre la vie, il impose une logique de mort.

Des paysans et les communautés indiennes d'Amérique latine font déjà un travail silencieux pour conserver leurs semences. Nous organisons des campagnes de sensibilisation pour renforcer des systèmes in situ gérables par les agriculteurs, les éleveurs et les femmes tout particulièrement. Ces systèmes ont été affaiblis par la disparition petit à petit de réseaux d'échange. Nous devons garantir des semences sans compromis. »

Chukki Najundaswamy KRRS & Via Campesina, (Inde)

« Les agriculteurs indiens ont été les premiers à élever leur voix contre les OGM, selon les principes de Gandhi (désobéissance civile, immédiateté de l'action, combat pour la vérité). En Inde "semence" veut dire "vie", aussi, le combat pour les semences de ferme signifie le combat pour la vie. Depuis 1993, les paysans essaient de résister et de contester des lois de façon démocratique en appliquant les principes de Gandhi. Ils ont mis en place des banques de semences et des systèmes d'échanges. »

Satheesh Peryapatna, Deccan Development Society, (Inde)

« Pour rendre une part de la biodiversité aux paysans dans les villages, des comités de gestion de la biodiversité ont été créés. On a aussi mis en place des systèmes de documentation, des fonds documentaires sur les savoirs paysans et les semences pouvant être utilisés au niveau national. En 2004, l'Inde a voté une nouvelle loi sur les semences qui introduit notamment le concept d'inscription obligatoire pour toutes les semences destinées à la vente. Elle exige aussi pour répondre aux exigences de l'OMC, de libéraliser les importations des semences conformes et d'encourager l'utilisation de certaines semences. C'est la tendance actuelle, c'est pourquoi nous devons tirer la sonnette alarme car nombre de semences traditionnelles sont en train de disparaître. Le gouvernement prend un sens unique et les universités prennent un gros risque en ne faisant que de la recherche dans les biotechnologies.

Les femmes représentent l'espoir, elles conservent beaucoup de variétés qu'elles gardent chez elles. Des villageois ont créé leur propre banque de semences, et grâce à ces systèmes 10000 nouveaux agriculteurs sont nés en 3 ans. Nous n'avons pas besoin de génie génétique, nous produisons ce que nous avons besoin pour nous-mêmes. »



2. Verrous *normatifs* et commerciaux

Constats

Un certain nombre de règles et de normes, qui trouvent leur justification dans différents objectifs (contrôler les risques sanitaires, standardiser la qualité industrielle, garantir l'identification des variétés, etc.), constituent aujourd'hui des obstacles aux droits des paysans à produire, reproduire et échanger les semences :

⇒ **L'obligation d'inscription des variétés au catalogue officiel.** Le coût d'inscription au catalogue ne permet pas à un agriculteur d'inscrire une variété locale qui représente un faible volume de semences. Par ailleurs, les critères d'inscription (homogénéité et stabilité, valeur agronomique et technologique) écartent les variétés "populations" sélectionnées par les paysans.

⇒ **Certaines normes sanitaires.** Dans le cas de la vigne par exemple, de certains arbres fruitiers, des pommes de terre, des fraises..., les normes sanitaires obligent les agriculteurs à utiliser des plants issus de clones certifiés ou de multiplication in vitro. Pour certaines espèces (tournesol), il est obligatoire d'utiliser des semences traitées chimiquement.

⇒ **La PAC.** Certaines aides PAC (prime blé dur, primes de plantations vignes et vergers...) ne sont versées qu'en cas d'utilisation de semences ou de plants certifiés.

⇒ **Les normes de commercialisation.** Des normes de commercialisation fixées pour réguler la production destinée aux filières longues peuvent dans certains cas s'appliquer à l'ensemble des autres filières par le biais de l'extension des règles (c'est ainsi que des exigences de calibres minimales ou de présentation excluent les variétés anciennes de fruits pourtant intéressantes pour les filières de proximité).

⇒ **Les contrats de qualité et traçabilité.** Les contrats de qualité des coopératives ou des firmes exigent que le producteur utilise des semences certifiées, interdisant ainsi la reproduction de la semences à la ferme.

1^{er} obstacle : les droits de propriété intellectuelle (DPI)

La convention de l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales de 1991 nie totalement le droit des agriculteurs à ressemer une partie de leur récolte. Ce droit n'est plus qu'une dérogation facultative aux droits des obtenteurs. Cette dérogation est accordée moyennant le paiement d'une taxe sur les semences de ferme, versée aux semenciers pour compenser le préjudice économique qu'ils

prétendent avoir subi et à un fond de financement des activités de sélection variétale. Cette taxe est aujourd'hui appliquée diversement suivant les Etats membres. En novembre 2005, les semenciers, regroupés au sein de l'European Seed Association, constatant que cette taxe peine à se mettre en place ou à être collectée, ont demandé à la Commission Européenne la mise en place dans chaque Etat de juridictions spéciales destinées à garantir leurs "droits de propriété intellectuelle" et la suppression de cette "dérogation facultative", c'est-à-dire la fin du droit ancestral à ressemer sa récolte.

2ème obstacle : l'inscription obligatoire au catalogue pour la diffusion de semences

Pour être commercialisée ou échangée, toute semence (ou plant) doit être issue d'une variété inscrite au catalogue. Des agriculteurs engagés dans des démarches de recherche d'autonomie (agronomique et économique) de leurs systèmes de production ont recours un peu partout en Europe à des semences issues de variétés non protégées (du domaine public) ou non inscrites (variétés de pays de maïs, variétés anciennes de blé tendre, populations de choux fleur...). Ces démarches impliquent des échanges limités de "végétaux" (semences ou plants) entre agriculteurs, rendus aujourd'hui impossibles par cette obligation d'inscription au catalogue.

Propositions

Face à la question des droits de propriété intellectuelle, les participants de l'atelier :

- réaffirment le droit de l'agriculteur à utiliser librement et gratuitement tout moyen de reproduction (semences et plants) produit sur la ferme.
- estiment que le devoir de l'Etat est de proposer une recherche publique indépendante pour une sélection variétale de végétaux reproductibles, adaptés aux attentes de la société (alimentation de qualité, protection de l'environnement, santé...).

Pour surmonter l'obstacle au développement d'une agriculture plus autonome et durable, les participants de l'atelier proposent les mesures suivantes :

- ❶ L'inscription gratuite avec des critères assouplis pour des variétés cultivées traditionnellement.
- ❷ Le maintien gratuit et automatique au catalogue des variétés dont la protection se termine, ces variétés tombant alors dans le domaine public.
- ❸ La création d'un espace de liberté pour l'échange entre agriculteurs pour les variétés non inscrites (locales et traditionnelles).

Paroles des participants de l'atelier...

« Avec l'orge brassicole, on ne peut avoir de contrat avec des coopératives qu'en utilisant des semences certifiées. Et ces coopératives vendent elles-mêmes ces semences certifiées... »

« En Bretagne, une usine fabrique des produits à base de soja. Pour garantir un approvisionnement de soja local sans OGM, le contrat avec le producteur exige l'utilisation de semences certifiées pour la première année. La deuxième année on peut utiliser de la semence de ferme mais on doit faire un test de détection d'OGM. Des agriculteurs d'une CUMA ont décidé de mutualiser la production de semences »

« L'utilisation de populations de maïs de pays est intéressante pour les filières à bas intrants et en condition sèche. C'est aussi une alternative économique au regard du coût très élevé de la semence de maïs. Pourtant, il n'est pas possible d'inscrire ces populations donc leur diffusion est théoriquement interdite »

« Pour moi la solution est de ne pas faire de la reproduction mais de la création. Nous devons produire nos propres normes, adaptées à la production de semences par les agriculteurs »

« On a une même réglementation européenne mais elle est appliquée de manière différente. Par exemple en Autriche, il existe une dérogation autorisant la commercialisation de variétés non inscrites »

« En Suisse, Prospecie Rara collabore avec la chaîne de magasin COOP pour commercialiser des pommes de terre issues de variétés anciennes, non inscrites au catalogue officiel. Devant la réalité des quantités de pommes de terre demandées par les consommateurs, ces pommes de terre ont été autorisées »

« En Allemagne, l'enjeu clef c'est le droit à ressemer sa récolte. Dans notre pays l'utilisation des semences de ferme est en constante augmentation. Les semenciers souhaitent supprimer ce droit »

Pétition : Pour la liberté des paysans à produire leurs semences !

Suite au séminaire européen « Libérer la diversité » les délégués des 36 pays d'Europe et des autres continents, réunis à Poitiers ce 27 novembre 2005, déclarent et constatent que la liberté pour les agriculteurs de choisir leurs semences est totalement remise en cause par les firmes.

La déclaration faite lors du colloque des semenciers sur le renforcement de leurs droits d'obtention végétale à Bruxelles les 4-5 octobre 2005 est claire : il a été demandé avec force que la dérogation au droit des obtenteurs, qui permet aux agriculteurs de faire leur semence soit supprimée.

Les délégués :

- Exigent la reconnaissance internationale du droit inaliénable des paysans à choisir, à produire, reproduire et échanger leurs semences.
- Refusent que toute aide ou certification de qualité ou de traçabilité soit subordonnée à l'achat de semence certifiée (ou du commerce).
- Refusent l'idée de coexistence avec les OGM qui ne peut être qu'un leurre, en vue de les imposer.
- Appellent les paysans, premiers concernés, et les citoyens consommateurs, à signer et diffuser la présente pétition.

Fait à Poitiers le 27 novembre 2005.



3. Recherche et modes de production

Constats

Les orientations de la recherche agronomique déterminent les semences de demain. L'hyperspécialisation des variétés pour satisfaire les besoins de l'industrie agro-alimentaire ne satisfait pas les besoins actuels de nombreux paysans et consommateurs. Ce constat est encore plus flagrant pour les agricultures autonomes, familiales, paysannes, biologiques, à faible niveau d'intrants, vivrières, chez les jardiniers "amateurs" ou pour des marchés nouveaux. La question est : comment renforcer les recherches pour soutenir l'agriculture familiale et favoriser les filières courtes ?

On a besoin d'une recherche sur la sélection participative pour des agricultures différentes :

- ⇒ intégrées,
- ⇒ biologiques et biodynamiques,
- ⇒ agroécologiques, riches en biodiversité,
- ⇒ adaptées à des circuits courts et de proximité.

Les besoins et les attentes de ces différentes agricultures vis-à-vis de la recherche sont divers. Les propositions pour rendre la recherche plus adaptée et pertinente au monde paysan sont plus ou moins radicales en fonction du type d'agriculture pratiquée.

La fonction principale du métier de paysan est de nourrir les populations, mais ce n'est pas la seule. Le paysan participe aussi à l'entretien des paysages en maintenant et renouvelant les écosystèmes permettant la production. Il est aussi producteur de sens et acteur d'une culture.

Tous les paysans ont besoin de se réapproprier le contrôle sur la production et de s'affranchir du système industriel et des filières agro-alimentaires dominées par les firmes.

La recherche agricole telle qu'elle existe aujourd'hui est souvent limitante et peut représenter un formidable verrou pour le développement d'agricultures plus autonomes, économes, non polluantes et génératrices de sens et de dignité.

1. Gouvernance de la recherche

Le pilotage de la recherche, son financement, et les choix stratégiques sont de plus en plus contrôlés par les firmes et les besoins d'une agriculture hyper industrialisée.

2. Au niveau de la structure des instituts de la recherche

- Réduction du nombre de disciplines (agronomie, pédologie, sociologie rurale, ...) dans les universités et instituts.
- Montée en puissance de la biologie moléculaire et de la recherche biotechnologique qui accaparent un maximum de financements et influencent les politiques.

3. Connaissance et science

- Disciplines réductionnistes (par exemple, la recherche sur la technologie Terminator).
- La science de la complexité, des systèmes complexes et dynamiques est peu ou pas développée.
- Difficulté à créer de nouveaux savoirs en combinant savoirs paysans et sciences modernes.

4. Manière de travailler

- Non reconnaissance, mépris et marginalisation des savoirs paysans et des acteurs de terrain.
- Innovations faites dans le contexte du laboratoire ou en situation très contrôlée, suivie d'un transfert de technologies inadaptées aux réalités paysannes diversifiées et spécifiques.

5. Rôle des chercheurs

- En tant qu'individus, les chercheurs dissocient leur travail de création de connaissances de toute responsabilité pour les conséquences écologiques et sociales de leurs travaux.
- Beaucoup gardent une grande distance entre eux et le monde paysan / la réalité (profonde méconnaissance du contexte et des besoins auxquels leur travail est censé répondre).

Propositions

Pour s'opposer à un modèle de recherche agricole bureaucratique et privatisé, quelles réponses sont possibles ? Comment transformer et réorienter la recherche agricole dans un sens plus conforme aux besoins des paysans et d'un contrôle démocratique sur l'innovation ?

1. Démocratiser la recherche institutionnelle

Ensemble de processus et d'actions donnant plus de poids et de voix aux citoyens (nes) dans :

- la définition des grandes orientations de la recherche et des financements ;
- les modes de production de connaissances participatives, telles que la sélection participative ;
- la validation des savoirs et des technologies ;
- l'évaluation des risques technologiques et des politiques de développement.

2. Développer la recherche et l'innovation citoyenne

➤ Il faut partir du constat que dans plusieurs pays du Sud, des paysans ont organisé des réseaux de recherche décentralisés, contrôlés par des paysans. Dans tous les cas, cela s'est fait sans le soutien de la recherche agricole institutionnalisée.

➤ L'enjeu ici est de re-construire tout un ensemble de recherches sur la base des savoirs, besoins, passions et curiosités des paysans pour une production de connaissances et de technologies.

➤ Dans ce scénario de recherche, des chercheurs doivent être invités à travailler en partenariat avec des paysans et d'autres citoyens.

➤ Production des savoirs par des moyens en réseaux et fédérations entre chercheurs et citoyens, selon une logique plus égalitaire et adaptée.

Même si la recherche formelle n'est pas satisfaisante, on ne peut pas l'ignorer car c'est elle qui prend des décisions et des orientations techniques dangereuses (telles que la technologie Terminator), ce qui est rendu possible par le déficit démocratique actuel.

De même, sans pression citoyenne, les quelques espaces dont disposent les chercheurs qui font une sélection participative pourraient bien disparaître.

Propositions des paysans

❶ Constituer des groupes paysans-chercheurs-autres acteurs autour des collections / banques de semences : pour faire sortir, diffuser, se réapproprier les savoirs autour des ressources et créer de nouveaux savoirs.

❷ Mettre en place un réseau européen de recherche de "paysan à paysan", en coordination avec d'autres réseaux dans le monde : échange de savoirs, de semences, essais communs...

❸ Approche de recherche multidisciplinaire pour prendre en compte la complexité des agro-écosystèmes et l'ensemble de la filière "du champ à l'assiette".

❹ Prendre ses responsabilités de paysan : mode de production, autonomie sur les semences, ...

❺ S'inspirer des savoirs traditionnels et se les approprier là où ils n'ont pas été perdus grâce à un travail en réseau international.

Propositions des ONG

- ❶ Puisqu'il semble difficile de réformer la recherche institutionnelle pour qu'elle corresponde aux réels besoins de la société, il faut commencer à s'organiser en groupes de recherche extérieurs sur des objectifs précis, et faire appel aux chercheurs pour les intégrer à la démarche.
- ❷ Rejoindre le réseau international informel de recherche participative.
- ❸ Trouver des manières de se mobiliser au niveau européen pour prendre part à la campagne de Via Campesina sur les semences.
- ❹ Les paysans du Nord doivent prendre leurs responsabilités en s'inspirant des actions des paysans du Sud.

Propositions des chercheurs

- ❶ Ré-équilibrer les efforts de recherche entre les biotechnologies et une recherche plus agro-écologique.
- ❷ Organiser une force de lobbying nationale et européenne pour influencer les orientations de la recherche institutionnelle dans le bon sens.
- ❸ Impliquer les paysans et les citoyens dans les organes de décision des grandes orientations de la recherche.
- ❹ Etre présents dans les instances de décisions pour les financements de la recherche (citoyens, paysans, ...).
- ❺ Augmenter le financement de la recherche publique.
- ❻ Les chercheurs doivent prendre leur responsabilité au niveau individuel.
- ❼ Modifier les critères d'évaluation de la recherche et du travail des chercheurs, impliquant les paysans et les citoyens comme acteurs centraux.



La sélection végétale participative décentralisée

CECCARELLI SALVATORE AND GRANDO STEFANIA
Germplasm Improvement Program, ICARDA

Il est bien connu que la sélection végétale conventionnelle a bénéficié davantage aux agriculteurs disposant d'un environnement à potentiel élevé ou à ceux qui pouvaient modifier leur environnement à leur avantage pour qu'il convienne aux nouveaux cultivars, qu'aux agriculteurs les plus pauvres ne pouvant pas s'offrir de quoi modifier leur environnement par l'ajout de produits additionnels. Les paysans ne peuvent risquer le remplacement de leurs variétés traditionnelles qu'ils connaissent bien et auxquelles ils font confiance. La conséquence est que les faibles rendements, l'échec des cultures, la malnutrition, la famine, et finalement la pauvreté continuent d'affecter une grande partie de l'humanité. La sélection végétale participative est vue par plusieurs scientifiques comme un moyen de dépasser les limites de la sélection conventionnelle en offrant aux agriculteurs la possibilité de décider quelles variétés conviennent le mieux à leurs besoins et à leurs conditions sans faire courir de risques à leurs revenus familiaux. La sélection végétale participative tire parti des avantages potentiels d'une sélection pour une adaptation spécifique par une sélection décentralisée définie comme une sélection dans un environnement ciblé. Et c'est la conséquence conceptuelle finale d'une interprétation positive des interactions génotype / environnement. Cet article décrit un modèle de sélection végétale participative dans lequel la variabilité génétique est produite par des sélectionneurs professionnels, la sélection est conduite en association par les sélectionneurs, les techniciens de développement et les agriculteurs dans un certain nombre d'environnements ciblés, et les meilleures sélections sont utilisées par les sélectionneurs pour des cycles ultérieurs de recombinaison. Les agriculteurs s'occupent des premières phases de multiplication des semences, du matériel de sélection prometteur dans des systèmes de production de semences basés dans les villages. Le modèle présente les avantages suivants :

- 1) les variétés nouvelles atteignent la phase de dissémination sur le marché plus tôt qu'avec la sélection conventionnelle ;
- 2) la dissémination et la multiplication des semences s'appliquent uniquement à des variétés dont on sait qu'elles conviennent aux agriculteurs ;
- 3) il augmente la biodiversité car différentes variétés sont sélectionnées dans différents lieux ;
- 4) les variétés correspondent aux techniques agricoles que les agriculteurs connaissent et auxquelles ils peuvent accéder.

Ces variétés peuvent donc être avantageuses pour les agriculteurs pauvres. Ces avantages sont particulièrement appropriés pour les pays en développement où de gros investissements dans la sélection végétale n'ont pas abouti à une augmentation de la production, en particulier dans les environnements à faible rendement.

4. Contamination des semences par les OGM

Constats

Parmi les nombreux débats alimentant l'actualité des OGM en Europe, la coexistence tient une place importante. Elle menace la liberté et les droits des agriculteurs faisant leurs semences à la ferme. A travers sa recommandation du 23 juillet 2003, la Commission européenne demande aux Etats d'organiser la coexistence des filières OGM et non-OGM (biologique et conventionnelle) par une gestion volontaire. Or nous savons la coexistence impossible : les constats de contamination des semences par des OGM se multiplient en Europe et ailleurs dans le monde et nous assistons à une dénaturation des variétés cultivées qui se généralise. Cette dénaturation s'exprime aussi bien au niveau biologique et agronomique, que sur des valeurs qualitatives et économiques. De plus, le statut juridique des variétés contaminées peut basculer avec les revendications de droit de propriété intellectuelle sur les cultures issues de semences fermières polluées.

Les paysans ont le droit de semer les semences qu'ils veulent et qu'ils ont choisies. Or ce droit est bafoué par la culture des OGM qui entraîne obligatoirement une contamination et dénaturation leurs variétés.

La responsabilité majeure des contaminations et ses conséquences négatives revient aux semenciers, "propriétaires" des constructions génétiques. La responsabilité politique est de protéger les droits des agriculteurs par des interdictions et des moratoires. La responsabilité des paysans est d'organiser la résistance.

Les mesures d'accompagnement des OGM : la distance entre les cultures, les nouveaux contrats qui gèrent la contamination, sont faites pour adapter la coexistence. Par ailleurs, les semences Terminator, censées éviter les pollutions, sont plus dangereuses encore pour les droits des agriculteurs.

Nous devons donc déplacer le débat sur les droits des agriculteurs sur leurs semences hors du cadre de la coexistence et se réapproprier nos droits fondamentaux. C'est-à-dire redonner vie aux systèmes agraires non industriels : familiaux, paysans, biologiques en repartant sur le contrôle sur la semence, les principes d'autonomie...

Propositions

La coexistence entre les filières est impossible. La contamination est avérée. Devant le fait accompli, il existe plusieurs niveaux d'action.

En terme de responsabilité collective :

① En Europe, deux pays sont pollués massivement : l'Espagne et la Roumanie. Il faut créer des solidarités pour aider les communautés paysannes espagnoles et roumaines à organiser la résistance.

② Il existe une responsabilité envers les autres pays du monde de maintenir le rapport de force avec la Commission européenne et surveiller la diffusion du "contre-modèle européen" (en opposition au modèle américain, promoteur d'OGM), qui cherche à faire croire à la possibilité d'organiser la coexistence des filières partout dans le monde.

③ Au niveau international, participer comme organisations du mouvement social aux négociations du Protocole de Cartagena sur la biosécurité pour faire prendre en considération les questions socio-économiques et le droit des agriculteurs.

En terme de confrontation, imposer le débat à la société toute entière :

① Par les moyens traditionnels : communications, informations sur le déni de droit pour faire avancer les argumentaires juridiques.

② En instituant des rapports militants du type des brigades internationales pour des opérations de décontamination en Europe.

③ En créant de nouveaux outils de contrôle collectif pour amplifier cette lutte en l'ouvrant aux consommateurs.

④ En poursuivant les multinationales en justice et en boycottant leurs produits pour ralentir leur progression.

Sur la zone libre d'OGM :

Il y a débat sur l'utilité d'instaurer ces zones. La volonté de défendre son territoire des OGM et de vivre dans un environnement sans OGM n'implique pas l'acceptation de zones sanctuaires sans OGM coexistant avec des régions OGM. Les régions sans OGM ont parfois été décrétées par le haut, par les pouvoirs publics, par déclaration, vœux ou politiques électorales sans une mise en œuvre de mesures concrètes. Il faut construire dans toutes les régions en Europe de façon collective l'imposition de zones libres d'OGM et les mesures à mettre en œuvre pour former la conscience des gens capables de s'organiser pour s'autodéfendre.

Résolution demandant l'interdiction de la technologie Terminator en raison de ses conséquences au niveau européen et mondial sur les agriculteurs, la souveraineté alimentaire et l'environnement.

Nous, participants du Séminaire européen sur les semences, venus de 15 pays européens et de 21 pays d'autres continents¹, réunis à Poitiers (France) le 26 novembre 2005, soutenons la campagne internationale demandant l'interdiction de la technologie Terminator - son développement, ses essais et sa commercialisation².

Terminator, une technologie requérant de nombreuses modifications génétiques, empêchera les agriculteurs de pouvoir conserver et réutiliser les semences. Elle est destinée à empêcher les semences conservées à la ferme de germer afin que les agriculteurs soient obligés d'acheter de nouvelles semences chaque saison. Elle a été mise au point pour accroître le contrôle exercé sur les semences par les firmes biotech. Terminator enfreint directement les droits des agriculteurs, porte atteinte à la souveraineté alimentaire et représente une menace pour les moyens d'existence des agriculteurs et la biodiversité agricole.

Les participants du séminaire :

- s'opposent à l'utilisation de Terminator ou de tout autre technologie de restriction de l'utilisation des ressources génétiques qui empêcherait les agriculteurs de conserver et réutiliser les semences ;
 - demandent au Bureau européen des brevets de retirer le brevet sur la technologie Terminator accordé à Delta&Pine Land et au département à l'agriculture des Etats-Unis le 5 octobre 2005³ ;
 - rejettent l'affirmation fautive selon laquelle la technologie Terminator pourrait permettre la coexistence entre les cultures conventionnelles et les cultures génétiquement modifiées. Cette technologie ne peut pas être un instrument de biosécurité ;
 - critiquent les investissements faits dans la recherche sur la technologie Terminator qui détournent les fonds et les efforts d'autres travaux de recherche utiles à l'agriculture ;
 - demandent aux paysans et à la société rurale de se mobiliser et de s'opposer à la technologie Terminator et aux plantes génétiquement modifiées, et de renforcer la lutte contre la mondialisation impérialiste et les transnationales agrochimiques ;
 - demandent à leurs gouvernements :
 - d'interdire l'utilisation des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques et de Terminator
 - de défendre le moratoire existant de facto sur le développement, les essais et la commercialisation de la Technologie Terminator, lors des prochaines réunions de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique en mars 2006.
- Adoptée à l'unanimité lors de la session plénière finale, le 26 novembre 2005.

¹ A peu près 140 personnes ont participé à ce séminaire, représentants d'organisations d'agriculteurs, d'ONG, d'organismes de recherche agricole, et de réseaux de la société civile nationaux, régionaux et internationaux s'occupant de semences, de biodiversité agricole, d'alimentation et d'agriculture.

² Voir www.banterminator.org

³ Le brevet Terminator, EP 0 775 212 B1, a été accordé par le Bureau européen des brevets le 5 octobre 2005 à Delta & Pine Land (D&P Technology Holding Company LLC) et au Secrétariat d'Etat à l'Agriculture des Etats-Unis. Le brevet a déjà été accordé dans des versions similaires aux Etats-Unis, depuis des demandes ont été déposées en Australie, au Brésil, en Chine, à Hong Kong, au Japon, en Turquie et en Afrique du Sud.

Le comité de *pilotage* international

Coordination Nationale pour la Défense des Semences Fermières, CNDSF, France

La CNDSF est constituée de la Confédération Paysanne, de la Cordination Rurale, du MODEF, du Syndicat des Trieurs à Façon de France, de la Fédération de l'Agriculture Biologique, de Nature et Progrès et de la Société des Agriculteurs Bio Dynamique. La CNDSF est une coordination qui milite depuis 16 ans pour la défense et la reconnaissance de la semence fermière. Elle revendique le droit pour les agriculteurs de ressemer une partie de leur récolte après avoir trié leurs propres semences.

Dans ce combat les trieurs à façon, par leurs contacts directs avec les agriculteurs, jouent un rôle essentiel pour le maintient de la semence de ferme. Les membres de la CNDSF s'opposent à toutes manipulations du droit, à toutes technologies d'appropriation, aux ententes et aux communications mensongères dont l'objectif est la disparition de la semence de ferme conduisant à la dépendance des agriculteurs.

Contact

CNDSF

Zone Industrielle - BP 37 - 16700 RUFFEC - France

Tél. 05 45 31 29 26 - Jean Pierre Delage

Tél. 01 43 62 71 34 - Olivier Clément

Fax 01 43 62 71 34

semences-ferm@infonie.fr

Réseau Semences Paysannes, RSP, France

Le Réseau rassemble une diversité d'acteurs impliqués dans des initiatives de promotion et de défense de l'agrobiodiversité et du droit des paysans à accéder à celle-ci : des organisations nationales de développement ou syndicales impliquées dans le soutien à l'agriculture biologique et paysanne, des artisans et paysans semenciers, des pépiniéristes, des associations de développement et de conservation de la biodiversité. Le réseau agit pour la préservation de la biodiversité, la préservation des variétés paysannes comme moyen d'accroître la biodiversité cultivée (agrobiodiversité) en essayant de pallier au manque de reconnaissance, tant sur le plan scientifique et technique que sur le plan réglementaire.

Contact

Réseau Semences Paysannes

Cazalens - 81600 BRENS - France

Tél. 05 63 41 72 86

contact@semencespaysannes.org - <http://www.semencespaysannes.org>

Rete Semi Rurali, Italie

Réseau pour la conservation de l'agrobiodiversité en particulier du patrimoine génétique et historique des variétés de légumes, fruits et céréales. Le réseau est composé d'agronomes, d'historiens, de généticiens, d'animateurs territoriaux, agriculteurs etc. Ce réseau partage la préoccupation de l'érosion génétique et culturelle face à l'expansion de la monoculture, monovariétale et transgénique et lutte pour la restauration des savoirs et de la conservation des semences à la ferme.

Contact

Rete Semi Rurali

semi.rurali@libero.it

Centro Internazionale CROCEVIA, Italie

Centro Internazionale CROCEVIA est une ONG italienne fondée en 1958 qui travaille dans les domaines de solidarité internationale, le service volontaire et la coopération pour le développement.

L'objectif principal de l'organisation est de contribuer au renforcement des solidarités entre les peuples investis dans la sauvegarde de leur indépendance, et qui luttent pour le développement auto-soutenable. Crocevia agit pour le développement agricole durable et la souveraineté alimentaire en informant et documentant sur les enjeux liés à l'agrobiodiversité, les OGM, les semences paysannes.

Contact

CROCEVIA

Centro Internazionale Crocevia
via F. Ferraironi 88/g - 00172 Roma - Italie
Tél. + 39 06/2413976
Fax + 39 06/2424177
crocevia@croceviaterra.it

La Bibliothèque d'Echange de Documentation et d'Expériences, BEDE, France

BEDE a comme objectif de diffuser de l'information et ouvrir des espaces de rencontres dans lesquels savoirs, savoir-faire et expériences peuvent se rencontrer, s'exprimer et s'échanger, sur les OGM et les alternatives que propose l'agriculture paysanne face au modèle de l'agriculture industrielle. BEDE organise des ateliers et des séminaires, coordonne et aide au renforcement des réseaux et réalise du matériel pédagogique.

Contact

BEDE

47 place du millénaire
34000 Montpellier - France
Tél./Fax 04.67.65.45.12
bede@bede-asso.org

La Coordination Paysanne Européenne, CPE

La coordination représente 18 organisations paysannes et rurales de 12 pays européens (UE et hors UE). Elle a été créée en 1986 à la suite de rencontres paysannes européennes.

Elle émane d'organisations paysannes qui travaillent à une réforme en profondeur des politiques agricoles en Europe et dans le monde, en particulier de la Politique Agricole Commune (Union Européenne).

Chargée d'informer ses membres des politiques européennes (PAC, OMC, alimentation.), et de peser sur celles-ci, la CPE prend part régulièrement à des campagnes de sensibilisation et d'action, en commun avec d'autres partenaires. Elle siège depuis octobre 1998 au sein des Comités Consultatifs Agricoles de la Commission Européenne.

Contact

Coordination Paysanne Européenne

Rue de la Sablonnière 18-1000 Bruxelles. - Belgique
Tél. +32 2 217 31 12
Fax +32 2 218 45 09
cpe@cpefarmers.org

GRAIN, International

GRAIN est composé d'une équipe internationale répartie entre l'Espagne, les Philippines, l'Uruguay, l'Argentine, le Chili, la Grande Bretagne, l'Afrique du Sud, le Canada, le Bénin, l'Inde. Son objectif est de promouvoir des actions contre l'une des principales menaces qui pèse sur l'alimentation mondiale et la sauvegarde des moyens de subsistance : l'érosion génétique. Pour réaliser ses objectifs GRAIN agit en faveur de :

- la protection et le renforcement du contrôle communautaire pour la biodiversité agricole,
- la promotion d'une agriculture riche en biodiversité,
- la protection de la diversité biologique.

Contact

GRAIN

Girona 25, pral., E-08010 - Barcelona, Espagne

Tél. +34 933011381 / Fax +34 933011627

grain@grain.org

Red de Semillas, España

Groupe de travail pour le développement de l'agriculture biologique en Espagne qui rassemble des collectifs et des organisations impliquées dans le domaine. Elle travaille essentiellement sur la conservation de la biodiversité (semences paysannes) et la production de semences bio.

Contact

La Red de Semillas

coord_redsemillas@agrarianmanresa.org - <http://www.agrarianmanresa.org/redsemillas/>

UK Food Group, Royaume-Uni

Réseau qui réunit les ONG travaillant sur les problèmes de sécurité alimentaire et agricole à l'échelle mondiale. Il travaille sur la promotion des politiques de sécurité alimentaire durables et équitables, notamment en renforçant la capacité de la société civile à contribuer de manière effective aux discussions/aux débats sur la sécurité alimentaire.

UKFG représente plus de 30 organisations de développement, paysannes, de consommateurs et d'environnement, toutes portées par un intérêt commun pour la sécurité alimentaire.

Contact

UKFG

PO Box 100, London, SE1 7RT, UK

ukfg@ukfg.org.uk

ABL, Allemagne

Association paysanne qui plaide pour une agriculture durable, respectueuse de l'environnement et des personnes. ABL fait un travail d'information pour ses membres tout autant que pour le public sur les questions des politiques agricoles aux niveaux européen, national et régional et prend position.

Contact

ABL

Arbeitsgemeinschaft bäuerliche - Landwirtschaft e.V.

Bahnhofstraße 31 - D-59065 Hamm/Westf. - Allemagne

Tél. (02381) 9053170 et -171 / Fax (02381) 492221

info@abl-ev.de, www.abl-ev.de



Liste des participants

Algérie

- **AREA-ED**
 - LOUANCHI Meriem - m.louanchi@ina.dz / louanchi@no-log.org

Allemagne

- **ABL**
 - PORTZ Gerhard - korspeter@abl-ev.de / portz-moellerstedt@t-online.de
- **MISEREOR**
 - HERRMANN Brigitta - herrmann@misereor.de

Argentine

- **GRAIN**
 - VICENTE Carlos - carlos@grain.org

Belgique

- **Amis de la Terre Europe**
 - HOLDER Helen - Helen.Holder@foeeurope.org
- **Groupe des Verts Europe**
 - FOLLING Antje - fgraefe@europarl.eu.int
- **COAG Bruxelles**
 - GAONA SAEZ Susana - coag.bxl@skynet.be
- **CPE**
 - PIRIOU Solenne - cpe@cpefarmers.org
- **CPE / MAP**
 - PIRARD Raymond

Bénin

- **GRAIN**
 - ZOUNDJIHEKPON Jeanne - jeanne@grain.org

Canada

- **Ram's horn**
 - KNEEN Brewster - brewster@ramshorn.bc.ca
- **GRAIN**
 - KUYEK Devlin - devlin@grain.org
- **National Farmer Union (NFU)**
 - BOEHM Terry - bmuller@msh-paris.fr / centaur2@sasktel.net

Chili

- **Anamuri / Via Campesina**
 - RODRIGUEZ Francisca - nico.verhagen@t-online.de
- **GRAIN**
 - MONTECINOS Camila - camila@grain.org

Congo

- **Plateforme sur la défense de la nature et des semences**
 - MBO Honoré Langi - langi5fr@yahoo.fr

Costa Rica

- **GRAIN**
 - RODRIGUEZ Silvia - silviar@ice.co.cr

Danemark

- **Free Farmers**
 - KONGSBAK Tao - takongdk@hotmail.com

Equateur

- **Heifer Foundation Ecuador / GRAIN**
 - VALLEJO Maria Fernanda
fernandavallejo@heifer-ecuador.org

Espagne

- **COAG**
 - GONZALES ATECA Mikel - miklegateka@inicia.es
- **CPE / EHNE**
 - QUINTANA Josu - Inguru@ehne.org
- **GRAIN**
 - HOBBLINK Henk - henk@grain.org
 - URKIOLA Aitor - aitor@grain.org
- **RED DE SEMILLAS**
 - GONZALES Juan Manuel
coord_redsemillas@agrariamansa.org
 - THOMAS Cécile - cels.thomas@wanadoo.fr

France

- **Accueil paysan Dordogne**
 - LYPHOUT Colyze
- **AGRO BIO / Poitou Charentes**
 - BERNARDEAU Julien
 - DE LA PORTE René - rene.de-la-porte@wanadoo.fr
 - PAYEMENT Joël - joel.payement@wanadoo.fr
 - PELOQUIN François - fpeloquin@wanadoo.fr
 - ROUSTEAU Jean Marie - rousteau.fortin@wanadoo.fr
- **Asso. Kokopelli**
 - MEUNIER Didier - didier.meunier@libertysurf.fr
- **Asso. Longo Mai**
 - VERJANS Emmanuel - manuvert@yahoo.fr
 - WIAMER Martina - martina.w@voila.fr
- **CIVAM / Poitou-Charentes**
 - CAILLET Marc
- **Confédération Paysanne**
 - DUNTZE Nicolas (30) - duntzenico.la@wanadoo.fr
 - FONBAUSTIER Jean Pierre (41) - fonbaustier.jp@wanadoo.fr
 - MARTEAU Henri (53) - henrimartea@wanadoo.fr
 - COMMAILLES Roger (58)
nievre@confederationpaysanne.fr
- **Confédération paysanne / CNDSP**
 - MANGUY Yves (16) - manguy.yves@wanadoo.fr
 - GERAY Michel (28) - michel.geray@wanadoo.fr
 - DUPOUY Thierry (32) - t.dupouy@tiscali.fr

- **BEAUVAL Valentin (49)**
valentin.beauval@wanadoo.fr
- **BAILLY Jean Jacques(51) - jjm.bailly@free.fr**
- **Confédération Paysanne / Poitou-Charentes**
- **BOSSAIN Thierry (79)**
- **JULIEN Daniel (79)**
- **PARADOT Philippe - ardearpcc@wanadoo.fr**
- **DEBIN Jacky (86)**
- **Coordination Rurale / CNDSF**
- **ALLAIN Jean Luc - allain.jeanluc@wanadoo.fr**
- **Coordination Rurale / CNDSF**
- **CALLENS Florence - florence.caillens@coordinationrurale.fr**
- **COMMERE Jacques - jacques.commere@wanadoo.fr**
- **RIBAULT Philippe - ribault.philippe@wanadoo.fr**
- **SIMMONOT Jean Paul - jp51simonnot@aol.com**
- **FNAB / CNDSF**
- **CAPLAT Jacques - jcaplat@fnab.org**
- **GAUDIN Patrice - adap.bio@wanadoo.fr**
- **LASSAIGNE Bertrand**
- **MODEF / CNDSF**
- **CAZES Eric - cazes.eric@wanadoo.fr**
- **DOTTO Christian**
- **GAIGNEROT Alain - modef-national@wanadoo.fr**
- **LAJOUS Jean Claude - jean-claude.lajous@wanadoo.fr**
- **LAROCHE Jean Luc**
- **RICHE Philippe**
- **CNDSF**
- **CLEMENT Olivier - oclement@confederationpaysanne.fr**
- **COUTY Jean**
- **DELAGE Jean Pierre - jpdelage.triasem@free.fr**
- **GAUMIER Bernard**
- **LE POCREAU Gérard**
- **BLANDIN Jean Claude**
- **CNRS / MSH**
- **MULLER Birgit - bmuller@msh-paris.fr**
- **CPE**
- **LOUAIL René - cpe@cpefarmers.org / rene.louail@wanadoo.fr**
- **INRA**
- **BONNEUIL Christophe - bonneuil@damesme.cnrs.fr**
- **GOLDRINGER Isabelle - isa@moulon.inra.fr**
- **INRA SAD Armorique**
- **CHABLE Véronique - chable@rennes.inra.fr**
- **INRA / UNITÉ TSV**
- **DEMEULENAERE Elise - demeu@ivry.inra.fr**
- **Inter bio Bretagne / IFOAM**
- **LE LAGADEC François - francois@biomas.fr**
- **OGM Dangers**
- **LIEPSKIND Anne**
- **MAB 16**
- **MAROT Jean-François**
- **MAB 16 / Poitou Charentes**
- **OLIVIER Céline - mab16@wanadoo.fr**
- **CETAB / RSP**
- **BERTHELOT Jean-François**
jean-francois.berthelot@wanadoo.fr

- **Biaugerme / RSP**
- **CATINAUD Philippe**
info-semence@biaugerme.com
- **RSP**
- **KASTLER Guy - guy.kastler@wanadoo.fr**
- **ZAHARIA Hélène - semencepaysanne@wanadoo.fr**
- **ASPAARI / RSP**
- **SUPIOT Nicolas - nsupiot@wanadoo.fr**
- **BEDE / RSP**
- **BERSON Anne - anneberson@yahoo.fr**
- **BRAC DE LA PERRIERE Bob**
brac@bede-asso.org
- **MARROU Stéphane - stephanemarrou@hotmail.com**
- **RAMOS Nathalie - bede@bede-asso.org**
- **CHALLALI Nadia - secretariat@bede-asso.org**
- **Germinance / RSP**
- **DELMOND François - germinance@wanadoo.fr**
- **SPBLR / RSP**
- **MATHIEU Jean-Jacques - jeanjacques.mathieu@wanadoo.fr**
- **Syndicat de Promotion Touselle / Confédération Paysanne 30**
- **FERTE Henri**
- **Réseau IPAM**
- **KISS Csilla - csilla@reseau-ipam.org**

Grèce

- **AEGILOPS (Réseau pour la biodiversité et l'écologie en agriculture)**
- **LITSAS Demetrios - agrolits@otenet.gr**

Hongrie

- **Fondation Gaïa / Protect the Future**
- **SIMONYI Borbala - simonyib@vedegylet.hu**

Inde

- **GRAIN**
- **BHUTANI Shalini - shalini@grain.org**
- **DDS / GRAIN**
- **PERIYAPATNA Sathesh - hyd1_ddshyd@sancharnet.in**
- **KRRS / Via Campesina**
- **NANJUNDASWAMY Chukki - chukki_krrs@yahoo.co.in**

Iran

- **CENESTA**
- **RAHMANIAN Maryam - maryam@cenesta.org**

Irlande

- **Growing Awaren / Save our seeds**
- **Mc KEEVER Madeline - madsmkceever@eircom.net**

Italie

- **CROCEVIA**
- **ONORATI Antonio - mc2535@mlink.it**
- **GAIFAMI Michela - m_gaifami@tiscali.it**
- **IAO / Rete Semi Rurali**
- **NONNE Maria Francesca - nonne@iao.florence.it / mariafrancescanonne@tiscali.it**
- **BOCCI Ricardo - r.bocci@casignano.it**

- **Semina / Rete italiana tutela biodiversita**
 - LIMENTANI Simona - simona.limentani@cornale.it
- **University of Rome "la Sapienza"**
 - PIERLUIGI Bozzi - p.bozzi@tiscali.it

Kenya

- **PELUM**
 - MAKANYA Zachary - makanya@pelum.net

Luxembourg

- **Biolabel Luxembourg**
 - ADAMS Frank - frank.adams@email.lu

Mali

- **CNOP / Fédération Organisation de Producteurs de Bananes**
 - COULIBALY Mamadou Lamine - malaminecoul@yahoo.fr

Mexique

- **UNORCA**
 - GOMEZ Alberto - comisionejecutiva@unorca.org.mx / albertogomez@unorca.org

- **ETC group / GRAIN**
 - RIBEIRO Silvia - silvia@grain.org

Pakistan

- **LOK SANJH**
 - ZIA Shahid - shahid_1sf@yahoo.com

Pays-Bas

- **Corporate Europe Observatory**
 - HOLLAND Nina - buen-aventura@gmx.net

Philippines

- **KMP**
 - RAMOS Danilo - roda_g04@yahoo.com
- **MASIPAG**
 - YAP Emmanuel - eyap2@yahoo.com
- **GRAIN**
 - RIVERA Vlady - vlady@grain.org
 - VELLVE Renée - renee@grain.org

Portugal

- **CPE / CNA**
 - VIEIRA Joa - vandasantos@cna.pt

Roumanie

- **Ministère de l'Agriculture**
 - BAZGA Bogdan Ion - bogdan.bazga@maa.ro
- **National Fédération of organic Farmers**
 - CRAIOVEANU Dan - dan@ngo.ro

Royaume-Uni

- **HDRA / The organic organisation**
 - SANCHEZ GIRALDEZ Helena
hsanchez-giraldez@hdra.org.uk
- **Institut for Environment and Development (IEED)**
 - PIMBERT Michel - michel.pimbert@ieed.org
- **Littoral Arts / Reg Charity**
 - HUNTER Ian - littoral@btopenworld.com
 - LARNER Celia - littoral@btopenworld.com
- **FFFA / UK FOOD GROUP**
 - HART Mikel
- **UK Food Group / ITDG**
 - MULVANY Patrick - patrickmulvany@clara.co.uk
- **GRAIN**
 - VAUGHAN Alexis - alexis@grain.org

Slovénie

- **Union of Slovenian organic farmers association**
 - CERNE Mihaela - helenajurse@hotmail.com

Suisse

- **Déclaration Berne**
 - MEIENBERG François - food@evb.ch

Syrie

- **ICARDA**
 - CECCARELLI Salvatore - s.ceccarelli@cgjar.org

Thaïlande

- **Alternatives Agriculture Network Thailand / GRAIN**
 - YAIMUANG Supa - syaimuang@yahoo.com

Tunisie

- **Association de Développement Durable**
 - ZAMMOURI Abdelhamid - addasso.tn@voila.fr / addzammouri@voila.fr

Uruguay

- **ATALC**
 - NANSEN Karin - urusust@redes.org.uy

Zambie

- **Zambia National Farmers Union / GRAIN**
 - SIMWANDA Lovemore - ecaz@zamnet.zm / znfu@zamnet.zm

